

Développement durable : le défi de la cohérence

Mémoire présenté par

GREENPEACE

À la Commission des transports et de l'environnement

Dans le cadre des consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de
développement durable révisée 2015-2020

Québec, 29 janvier 2015

Contacts

Nicolas Mainville

Porte-Parole Greenpeace au Québec et responsable campagne Forêt,

Tél.: 514-933-0021 poste 31, nicolas.mainville@greenpeace.org

Patrick Bonin

Porte-Parole Greenpeace au Québec et responsable campagne Climat-Énergie

Tél.: 514-933-0021 poste 15, patrick.bonin@greenpeace.org

Greenpeace Canada

454 Laurier est, Montréal, Québec, H2J 1E7

Présentation de Greenpeace

Greenpeace est un organisme de pression indépendant qui recourt de façon créative, mais toujours non violente, à la confrontation pour exposer des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire et astreindre les parties prenantes à prendre des résolutions essentielles pour un futur écologique et pacifique.

Greenpeace oeuvre à :

- Protéger la biodiversité sous toutes ses formes;
- Empêchez la pollution et l'exploitation abusive des océans, des terres, de l'air et de l'eau douce de la planète;
- Mettre fin à la menace nucléaire;
- Promouvoir la paix, le désarmement mondial, ainsi que la non-violence.

Fondée à Vancouver en 1971, Greenpeace est active dans plus de 40 pays et est à l'œuvre sur tous les continents. Le siège social de Greenpeace se trouve à Amsterdam.

L'organisation compte plus de 89 000 adhérents au pays, dont près de 40 000 au Québec. À l'échelle internationale, ce sont 2,9 millions de membres qui appuient Greenpeace.

Dans un monde où la construction en Chine a des répercussions sur la santé des forêts pluviales du Congo, Greenpeace mène des campagnes à l'échelle internationale en demeurant parfaitement informée des marchés mondiaux, des ententes internationales et des tendances globales.

Greenpeace a été nominée pour le Prix Nobel de la Paix et possède le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

Table des matières

Résumé des recommandations de Greenpeace	5
Introduction.....	8
Besoin de cohérence en matière de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité.....	8
Orientation 3 : La biodiversité québécoise mérite beaucoup mieux	9
L'évaluation de l'impact climatique de projets comme Énergie Est	12
Le Québec doit se doter d'un véritable tableau de bord poursuivre l'évolution de la lutte aux changements climatiques au Québec	13
Conclusion.....	15

Résumé des recommandations de Greenpeace

Recommandation n° 1

Greenpeace recommande que toutes les planifications, les grands projets et les grandes orientations de l'État soient élaborés en fonction des principes de la LDD.

Recommandation n° 2

Greenpeace recommande que le gouvernement exige l'évaluation des impacts sur le climat et la biodiversité de toutes les politiques et de tous les programmes et investissements des MO ainsi que des projets qui sont soumis pour approbation par le gouvernement du Québec.

Recommandation n° 3

Greenpeace recommande d'ajouter un objectif à l'Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable soit : ne pas appuyer, investir ou soutenir financièrement des filières, des projets, des pratiques et/ou des modèles d'affaires qui ne sont pas verts et responsables. Par exemple, l'ajout de cet objectif empêcherait que des projets polluants comme la cimenterie de Port-Daniel soient financés par les MO. Cette recommandation doit en particulier s'appliquer à la Caisse de dépôt et placement du Québec et à Investissement Québec.

Recommandation n° 4

Greenpeace recommande de modifier l'orientation 3 afin d'y inclure des cibles, des critères et des indicateurs clairs permettant un suivi et une évaluation serrée des progrès sur le terrain en matière de protection de notre biodiversité. Pour l'objectif 3.2, Greenpeace croit qu'il est essentiel de fixer les cibles d'aires protégées de la façon suivante :

- Atteinte du minimum de 12% d'aires protégées en 2015, sur l'ensemble des provinces naturelles du Québec;
- Ajout d'au moins 20 000 km² de nouvelles aires protégées par année jusqu'en 2020;
- Atteinte de 25% d'aires protégées en 2025.

Recommandation n° 5

Greenpeace recommande d'ajouter un objectif à l'Orientation 3 : Développer dans les plus brefs délais une stratégie de protection des dernières forêts vierges du Québec en priorisant la sauvegarde des derniers grands massifs intacts en forêt commerciale. Cette stratégie devra prioriser l'arrêt des coupes forestières et de la construction de chemins dans les zones prioritaires dont la Vallée de la Broadback et les Montagnes Blanches.

Recommandation n° 6

Greenpeace recommande que la SDD inclue un objectif spécifique au maintien des vieilles forêts, soit par le biais de la conservation ou de l'aménagement écosystémique, dans des proportions équivalentes à celles des écosystèmes forestiers québécois de l'ère pré-industrielle

Recommandation n° 7

Greenpeace recommande que le gouvernement évalue les émissions de GES global des projets comme Énergie Est de manière à respecter le Principe H « Partenariat et coopération intergouvernementale » de la Loi sur le Développement durable.

Recommandation n° 8

Greenpeace recommande que le gouvernement du Québec mette en place les actions suivantes pour s'assurer d'un suivi adéquat de l'efficacité de la lutte aux changements climatiques au Québec

- Publication immédiate de l'inventaire 2012 des émissions de GES au Québec (le fédéral a publié son inventaire 2012 en avril 2014).
- À l'avenir, publication à "date fixe" des inventaires des émissions de GES au Québec. Il est à noter que le gouvernement fédéral publie chaque année ses inventaires au mois d'avril. Le Québec pourrait, par exemple, publier ses inventaires chaque mois de novembre suivant la publication du fédéral.
- Publication annuelle de la Tendence des émissions de GES au Québec (incluant un scénario cours normal des affaires et une évaluation d'où en est le Québec par rapport à l'atteinte de sa cible de réduction des GES pour 2020 et toutes autres cibles subséquentes). À noter que le gouvernement fédéral publie chaque année les Tendances en matière d'émissions au Canada
- Publication du Bilan final du PACC2006-2012 (le dernier Bilan a été publié au printemps 2014 et allait jusqu'au 31 mars 2013, les dépenses totales s'élevaient à 1,114 milliard de dollars, soit 70 % du budget disponible. Il reste donc le bilan final 100% du budget à avoir).
- Publication et temps réel de l'utilisation des montants attitrés au Fonds vert:
- Publication du Bilan de la mise en œuvre du PACC 2013-2020 pour l'année 2013.
- Rendre publics le Calendrier et le processus envisagé pour la publication de la ou des phases qui suivront la Phase 1 du PACC2013-2020.
- Que le MDDELCC puisse compter sur des ressources suffisantes et les bons outils pour faire son travail, non seulement pour assurer la coordination du développement durable.

Introduction

Greenpeace salue l'initiative d'une deuxième Stratégie de développement durable (SDD) pour le gouvernement du Québec. Greenpeace rappelle que selon l'ex-Commissaire au développement durable du Québec, il faudrait trois planètes Terre pour soutenir le mode de vie des Québécois(e)s si tous les êtres humains vivaient comme eux¹. L'empreinte écologique des Québécois est donc insoutenable et la province doit en faire davantage pour protéger l'environnement, en particulier face à la crise climatique et celle de la biodiversité.

Besoin de cohérence en matière de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité

Greenpeace félicite le gouvernement de faire de la lutte aux changements climatiques l'un des enjeux majeurs qu'adressera la SDD. Greenpeace déplore cependant le manque de cohérence entre les intentions et orientations mentionnées dans la SDD et les gestes posés par le gouvernement et ses ministères et organismes. En effet, Greenpeace constate qu'en autorisant plusieurs projets polluants, le gouvernement du Québec annulera tous ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si rien n'est fait, les avancées dans la lutte aux changements climatiques que pourraient amener la SDD seront rapidement annulées par l'augmentation des émissions liées aux projets et initiatives suivantes : inversion du pipeline 9b d'Enbridge, construction du pipeline Énergie Est de TransCanada, cimenterie de Port-Daniel, adoption d'une loi pour l'exploitation des hydrocarbures au Québec (en particulier pour l'exploitation du pétrole de schiste à Anticosti), élargissement de l'autoroute 19, etc.

De la même façon, dans le dossier de la protection de la biodiversité, les plans d'aménagement du territoire, l'attribution des volumes de bois et des titres miniers, les projets routiers et énergétiques doivent tenir en compte la grande importance de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes. Greenpeace salue la reconnaissance de cet enjeu central dans la SDD, mais considère que les moyens mis en place pour assurer une réelle application de ces principes sont profondément déficients. Ainsi, malgré l'adoption de la Loi sur le développement durable et l'application de la première SDD, la perte de milieux humides, les coupes forestières dans les dernières zones vierges de notre forêt publique et le recul de plusieurs espèces sont des enjeux qui persistent à l'heure actuelle.

¹ http://www.vgg.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2007-2008-T2/fr_Rapport2007-2008-T2-Annexe.pdf

Ainsi, toutes les planifications, les grands projets et les grandes orientations de l'État doivent se faire en fonction du filtre du DD. On pense par exemple au Plan Nord, à la Stratégie maritime, au nouveau régime forestier, aux exercices de révision des programmes et de la fiscalité, à la Politique énergétique, à l'élaboration du budget par le ministère des Finances, et aux projets d'infrastructures majeurs.

Recommandation n° 1

Greenpeace recommande que toutes les planifications, les grands projets et les grandes orientations de l'État soient élaborés en fonction des principes de la LDD.

Recommandation n° 2

Greenpeace recommande que le gouvernement exige l'évaluation des impacts sur le climat et la biodiversité de toutes les politiques et de tous les programmes et investissements des MO ainsi que des projets qui sont soumis pour approbation par le gouvernement du Québec.

Recommandation n° 3

Greenpeace recommande d'ajouter un objectif à l'Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable soit : ne pas appuyer, investir ou soutenir financièrement des filières, des projets, des pratiques et/ou des modèles d'affaires qui ne sont pas verts et responsables. Par exemple, l'ajout de cet objectif empêcherait que des projets polluants comme la cimenterie de Port-Daniel soient financés par les MO. Cette recommandation doit en particulier s'appliquer à la Caisse de dépôt et placement du Québec et à Investissement Québec.

Orientation 3 : La biodiversité québécoise mérite beaucoup mieux

L'orientation 3 de la SDD préoccupe grandement Greenpeace par son importance et, malheureusement, par son manque d'ambition et de précision dans la manière qu'elle est actuellement formulée. Il nous apparaît essentiel de reformuler cette orientation afin d'assurer que des gestes concrets soient posés rapidement afin de freiner l'érosion de la biodiversité québécoise et de réellement la protéger pour les générations future.

Appliquer les cibles minimales de Nagoya, un simple début

Une stratégie crédible nécessite des cibles précises, des indicateurs de succès et des balises claires. Ce sont là des éléments absents de l'orientation 3 qui doivent être remédiés afin de permettre une réelle protection de notre biodiversité. L'atteinte des cibles internationales est un strict minimum qui serait bien simple d'inclure dans cette stratégie. Or, le libellé de l'objectif 3.2 implique non seulement que ces cibles ne seront pas nécessairement atteintes en 2020, mais qu'en plus il serait possible de modifier les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique. C'est là un recul qui est, selon Greenpeace, tout simplement inacceptable.

Recommandation n° 4

Greenpeace recommande de modifier l'orientation 3 afin d'y inclure des cibles, des critères et des indicateurs clairs permettant un suivi et une évaluation serrée des progrès sur le terrain en matière de protection de notre biodiversité. Pour l'objectif 3.2, Greenpeace croit qu'il est essentiel de fixer les cibles d'aires protégées de la façon suivante :

- Atteinte du minimum de 12% d'aires protégées en 2015, sur l'ensemble des provinces naturelles du Québec;
- Ajout d'au moins 20 000 km² de nouvelles aires protégées par année jusqu'en 2020;
- Atteinte de 25% d'aires protégées en 2025.

Urgence sur la création d'un réseau d'aires protégées en forêt vierge

Que ce soit pour la protection de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques ou le maintien des services écologiques de la forêt, la protection des dernières forêts intactes, principalement confinées en forêt boréale, constitue l'un des plus grands défis du nouveau régime forestier québécois. Plus de 88% des forêts publiques productives du Québec ont été allouées à l'exploitation industrielle, or seulement 10% du territoire au sud de la limite nordique est encore sous couvert de grands paysages vierges. Ces dernières grandes forêts intactes renferment plusieurs valeurs écologiques actuellement menacées par l'exploitation industrielle à grande échelle. Au sein des paysages intacts se profilent certains secteurs prioritaires à la conservation qui méritent une attention immédiate des autorités publiques.

Malheureusement, la SDD et le nouveau régime forestier ignorent cet enjeu d'envergure mondiale. À l'automne dernier, le Canada a été reconnu comme

étant le pire pays en termes de dégradation de ses forêts vierges². La coupe forestière et la fragmentation ont entraîné des modifications en profondeur de la structure des paysages et des peuplements forestiers, des impacts sur la faune et la flore forestière et des changements sur les sols forestiers et les écosystèmes aquatiques. Pourtant, les paysages intacts en zone boréale contiennent parmi les plus grands stocks de carbone terrestre au monde.

Afin d'assurer la crédibilité de la démarche de la SDD, Greenpeace croit essentiel d'inclure un objectif spécifique à la protection des forêts vierges.

Recommandation n° 5

Greenpeace recommande d'ajouter un objectif à l'Orientation 3 : Développer dans les plus brefs délais une stratégie de protection des dernières forêts vierges du Québec en priorisant la sauvegarde des derniers grands massifs intacts en forêt commerciale. Cette stratégie devra prioriser l'arrêt des coupes forestières et de la construction de chemins dans les zones prioritaires dont la Vallée de la Broadback et les Montagnes Blanches.

Une attention particulière doit être portée aux vieilles forêts

Au-delà de leur aspect mythique et de leur appréciation par le public, les vieilles forêts (ou forêts anciennes) jouent un rôle capital dans les écosystèmes forestiers. Situées dans les zones épargnées par les grandes perturbations (naturelles ou anthropiques) depuis plus d'un siècle et où les peuplements dépassent un minimum de 100 ans, les vieilles forêts ont une structure complexe, des débris ligneux et des arbres morts abondants et une grande diversité de refuges, ce qui fait des vieilles forêts des écosystèmes parmi les plus propices à héberger une grande biodiversité en zone boréale³.

En Scandinavie, plus de 50% des espèces de la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) sont menacées en raison de la disparition des vieilles forêts. Les préoccupations des scientifiques face à la raréfaction des vieilles forêts sont palpables et ceux-ci suggèrent de mettre en place des outils pour maintenir ces écosystèmes exceptionnels dans l'espace et dans le temps. Cyr et ses collègues démontrent que les coupes forestières sont en train de diminuer drastiquement les proportions de vieilles

² <http://www.lapresse.ca/environnement/especes-en-danger/201409/06/01-4797772-deforestation-le-canada-montre-du-doigt.php>

³ Harper, K., Boudreault, C., DeGrandpré, L., Drapeau, P., Gauthier, S. et Bergeron, Y. Structure, composition, and diversity of old-growth black spruce boreal forest of the Clay Belt region in Quebec and Ontario. *Environmental Reviews*, 2003. **11**(1 SUPPL.)

forêts du paysage forestier de l'est de l'Amérique du Nord⁴. Ces derniers observent que jamais depuis 7000 ans le paysage boréal n'a comporté moins de 40% de forêts de plus de 100 ans et recommandent que cette proportion soit maintenue ou restaurée, soit par le biais de la conservation ou de l'aménagement écosystémique (coupe sélective, longues rotations, etc.). Les forêts intactes, n'ayant pas subi ces modifications profondes imposées par les coupes à l'échelle du paysage, renferment les plus fortes proportions naturelles de vieilles forêts et les meilleures opportunités pour les conserver.

Recommandation n° 6

Greenpeace recommande que la SDD inclue un objectif spécifique au maintien des vieilles forêts, soit par le biais de la conservation ou de l'aménagement écosystémique, dans des proportions équivalentes à celles des écosystèmes forestiers québécois de l'ère pré-industrielle

L'évaluation de l'impact climatique de projets comme Énergie Est

Greenpeace note que le gouvernement du Québec dit ne pas vouloir évaluer l'impact climatique global de projet comme celui du pipeline Énergie Est⁵ affirmant qu'il n'évaluera pas les gaz à effet de serre (GES) générés par l'extraction du pétrole des sables bitumineux qui coulera dans le pipeline. Le gouvernement du Québec contredit pourtant [une motion unanime de l'Assemblée nationale](#) demandant au « [...] gouvernement du Québec qu'il inclut notamment la contribution globale du projet Énergie Est aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre dans le mandat qu'il confiera bientôt au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin d'évaluer l'ensemble des impacts du projet Énergie Est de TransCanada.»⁶

À lui seul, le projet Énergie Est générera jusqu'à 32 millions de tonnes de GES supplémentaires en Alberta, soit l'équivalent d'ajouter près de 7 millions de véhicules supplémentaires sur les routes⁷.

Or, en ce moment, aucun gouvernement qu'il soit provincial ou fédéral n'évalue les émissions de GES liés au projet Énergie Est. Par le fait même, le

⁴ Cyr, D., Gauthier, S., Bergeron, Y. et Carcaillet, C. Forest management is driving the eastern North American boreal forest outside its natural range of variability. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 2009. 7(10): p. 519-524.

⁵ <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/425926/oleoduc-energie-est-couillard-clot-le-chapitre-des-ges>

⁶ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/41-1/journal-debats/20141106/124117.html#_Toc403136200

⁷ <http://www.pembina.org/media-release/2521>

Québec est en contravention de sa Loi sur le développement durable, en particulier du Principe h) « Partenariat et coopération intergouvernementale » de cette loi. Selon ce principe, « les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci. »

Recommandation n° 7

Greenpeace recommande que le gouvernement évalue les émissions de GES global des projets comme Énergie Est de manière à respecter le Principe H « Partenariat et coopération intergouvernementale » de la Loi sur le Développement durable.

Le Québec doit se doter d'un véritable tableau de bord poursuivre l'évolution de la lutte aux changements climatiques au Québec

Au cours des dernières années, le Québec a initié certaines initiatives dignes de mention dans la lutte aux changements climatiques. Par contre, la transparence et le suivi des mesures mises en place et de l'atteinte des objectifs ont été à certains égards déficients. Le Commissaire au développement durable du Québec a publié deux rapports très critiques sur la gestion du Fonds vert et sur le Plan d'action de lutte aux changements climatiques. Certaines améliorations y ont été apportées, mais il reste plusieurs améliorations à faire pour être en mesure de bien suivre en temps réels l'avancement de lutte aux changements climatiques au Québec. Le Québec doit en toute transparence mettre en place des outils permettant une plus grande reddition de comptes et un meilleur suivi de l'évolution de la lutte aux changements climatiques dans la province.

Recommandation n° 8

Greenpeace recommande que le gouvernement du Québec mette en place les actions suivantes pour s'assurer d'un suivi adéquat de l'efficacité de la lutte aux changements climatiques au Québec

- Publication immédiate de l'inventaire 2012 des émissions de GES au Québec (le fédéral a publié son inventaire 2012 en avril 2014).

- À l'avenir, publication à "date fixe" des inventaires des émissions de GES au Québec. Il est à noter que le gouvernement fédéral publie chaque année ses inventaires au mois d'avril. Le Québec pourrait, par exemple, publier ses inventaires chaque mois de novembre suivant la publication du fédéral.
- Publication annuelle de la Tendances des émissions de GES au Québec (incluant un scénario cours normal des affaires et une évaluation d'où en est le Québec par rapport à l'atteinte de sa cible de réduction des GES pour 2020 et toutes autres cibles subséquentes). À noter que le gouvernement fédéral publie chaque année les Tendances en matière d'émissions au Canada
- Publication du Bilan final du PACC2006-2012 (le dernier Bilan a été publié au printemps 2014 et allait jusqu'au 31 mars 2013, les dépenses totales s'élevaient à 1,114 milliard de dollars, soit 70 % du budget disponible. Il reste donc le bilan final 100% du budget à avoir).
- Publication et temps réel de l'utilisation des montants attitrés au Fonds vert.
- Publication du Bilan de la mise en œuvre du PACC 2013-2020 pour l'année 2013.
- Rendre publics le Calendrier et le processus envisagé pour la publication de la ou des phases qui suivront la Phase 1 du PACC2013-2020.
- Que le MDDELCC puisse compter sur des ressources suffisantes et les bons outils pour faire son travail, non seulement pour assurer la coordination du développement durable.

Conclusion

Il est évident que les décisions que prendra le gouvernement québécois dans les prochaines années seront cruciales pour assurer un avenir viable pour nos enfants. Que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de protection de nos grands espaces, de choix énergétiques, de lutte aux changements climatiques ou d'investissements publics, la Stratégie de développement durable du Québec peut jouer un rôle important pour guider nos choix de société.

Or, pour se faire, il est impératif que les balises fixées dans cette stratégie soient claires, mesurables et surtout, réellement appliquées dans les décisions gouvernementales. Il en va de la crédibilité de la démarche.

Greenpeace appelle le gouvernement du Québec à raffiner sa stratégie et surtout, à être cohérent. Il nous fera plaisir de collaborer avec le gouvernement afin d'assurer cette cohérence.